

**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE RUSSIN  
DU 5 MARS 2019 A LA MAIRIE DE RUSSIN**

---

<b><u>Présents</u></b>	M. Alain Hutin, Maire, Mme Suzanne Serafini et M. Olivier Favre, adjoints  Mmes Sylvie Desbaillet, Marcy Rossi, MM. Sébastien Delesderrier, Patrick Demuylder, Didier Frossard, Guy Julini, Daniel Sandmeier, Pierre-Alain Wohlers, conseillers municipaux
<b><u>Excusé</u></b>	M. Claude Membrez
<b><u>Procès-verbal</u></b>	Mme Marilène Demierre

---

**Ordre du jour**

1. Approbation du procès-verbal du 4 décembre 2018
2. Informations de la mairie
3. Aménagement provisoire – route du Mandement
4. Divers

---

M. Alain Hutin ouvre la séance à 19h00, il excuse M. Claude Membrez, en déplacement professionnel et souhaite une cordiale bienvenue aux conseillers municipaux pour cette première séance de l'année.

**1. Approbation du procès-verbal du 04 décembre 2018**

Page 2, point 3 il a été rajouté le mot « élevée » :

..... (Genthod qui a une capacité financière « *élevée* » a validé cette proposition). Russin est à 130, notre indice de capacité financière étant plutôt élevé et très variable.

Page 6 point 5.3.

Concernant la sortie de la propriété sise 336, route du Mandement avec une poussette, n'est pas chose facile. Une photo est jointe à la fin du procès-verbal du 04.12.2018.

Le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2018, après modification, est accepté à l'unanimité des membres présents, avec remerciements à son auteur.



## 2. Informations de la mairie

### 2.1. Travaux CFF 2019 / 2025

Aujourd'hui, les CFF poursuivent les modifications des quais et les aménagements aux abords de la gare.

#### Travaux futurs

Sont prévus notamment : Le renouvellement intégral de la ligne « Mandement », la réfection des ouvrages d'art (pont, aqueducs, etc), et la pose de diagonales qui sont nécessaire pour diminuer l'impact sur l'offre en permettant aux trains de passer d'une voie à l'autre et ainsi de circuler sur certains tronçons sur une seule voie dans les deux sens.

#### Mesures d'exploitation :

- Interruption totale du trafic pour une durée de 8h (opération coup de poing)

Suppression de la passerelle de Russin (lieu-dit La Grôle), passerelle métallique de 1956, peu utilisée et en mauvais état général.

#### Conséquences :

- 2023 : Tronçon la Plaine – Satigny
- Simple voie toute l'année sur le tronçon Satigny et La Plaine
  - Adaptation de l'horaire pour les croisements à Satigny et la Plaine
- **Interruption totale** de l'exploitation environ 15 jours pendant l'été 2023
  - Concept de substitution en cours d'étude (remplacé par des bus comme c'est le cas lors des opérations « coups de poing »)
- 2024 – 2025 - Tronçon Satigny – Vernier
- Simple voie en période estival sur le tronçon entre Satigny et Vernier
  - Adaptation de l'horaire pour les croisements en cours d'étude

Des informations régulières, comme cela est le cas aujourd'hui, seront transmises par les CFF.

### 2.2. TPG - Ligne « P »

En décembre 2016, la ligne P a remplacé le service Proxibus/Télébus à la demande qui circulait sur la région.

En décembre 2017, la commune de Russin sans aucune concertation s'est trouvée amputée de toute liaison avec le bus sur Satigny et Meyrin ce qui est problématique pour les personnes les moins mobiles, le fait de mettre 25 mn en bus pour aller à la gare de La Plaine, puis prendre le train jusqu'à Zymesa et ensuite reprendre un bus pour aller à Meyrin est très compliqué.

M. Hutin a écrit un courrier à M. Berdoz, directeur général des TPG, faisant part de cet état de fait. La parole donnée par TPG sur la mise en place de la ligne P n'a pas été respectée. Il est très dommage pour la confiance dans nos entités publiques que la confiance soit rompue et que cela ne gêne personne de ne pas tenir ses engagements. Plusieurs habitants ont également écrit à M. Dal Busco pour leur mécontentement de cette ligne « P » (cf réponse de M. Dal Busco, dont la mairie était en copie).

Les TPG, malgré notre séance à la mairie et les courriers des habitants ne reviendront pas en arrière.



Chaque année les TPG nous font parvenir un tableau récapitulatif de l'utilisation des arrêts desservis sur notre commune pour l'année 2018 avec la ligne « P » :

Commune	Arrêt	Nombre de montées
Russin	La Chaumaz	1'072
Russin	Les Baillets	1'012
Russin	Noirettes	1'102
Russin	Russin-Noirettes	616
Russin	Russin-Village	13'180
	<b>TOTAL</b>	<b>16'982</b>

### 2.3. Piscine intercommunale de Pré-Bois

M. Hutin indique que les communes participantes à la création de la piscine intercommunale de Pré-Bois ont voté favorablement, sauf Russin et Pregny-Chambésy. Collex-Bossy n'a pas encore pris sa décision.

M. Favre, qui a assisté à toutes les réunions, se rendra tout de même à la prochaine séance du 22 mars.

### 2.4. Finances et recapitalisation de la caisse de pension de l'Etat (CPEG)

La Caisse de pension de l'Etat de Genève (CPEG) se porte mal. L'équilibre financier de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève est préoccupant. Des mesures devront être adoptées afin de rétablir son équilibre. Le peuple votera en mai de cette année sur cette recapitalisation. Les communes sont concernées par le personnel du Giapp

Les impacts pour la commune de Russin pour permettre de remettre à niveau le personnel qui est concerné dans le cadre de nos activités :

- Caisse de pension de l'Etat de Genève (CPEG) environ Fr 30'000.— pour Russin

La Suisse s'est engagée à supprimer les conditions fiscales avantageuses qu'elle accorde à certaines sociétés actives essentiellement à l'étranger. Cette réforme fiscale s'accompagne de mesures sociales fortes: au niveau fédéral par le financement de l'AVS, au niveau cantonal par la hausse des subsides d'assurance-maladie et la création de places d'accueil pour la petite enfance.

Le 31 janvier 2019, le Grand Conseil genevois a accepté à, une très large majorité, le volet genevois de la réforme de la fiscalité des entreprises.

- RFFA – Imposition des entreprises environ Fr 30'000.— également de moins dans les revenus de Russin avec la nouvelle répartition des taxations des entreprises.

Intérêts négatifs. M. Hutin explique que si nous n'avions pas réalisé le parking et que la somme des travaux soit déposée sur un compte courant par exemple, cela coûterait entre Fr 30'000.— et Fr 60'000.— par année à la commune.



## 2.5. Assainissement des eaux de la commune de Russin - SIG Concept

La Commune de Russin a décidé de déléguer l'exploitation de son réseau d'assainissement à SIG pour les années 2018 à 2022.

Nous avons reçu le premier rapport d'inspection de nos canalisations par les SIG. Celui-ci est transmis à M. Favre qui regardera avec sa commission pour la suite à donner.

## 2.6 Cimetière

Un saule, au fond du cimetière pousse le mur d'enceinte et l'a fissuré en plusieurs endroits. Afin d'éviter l'effondrement du mur, une intervention en urgence sera effectuée sur cet arbre prochainement.

## 2.7 Swisscom

Swisscom poursuit massivement l'extension du réseau haut débit en Suisse. Actuellement des travaux de renforcement ont lieu sur notre commune par de la fibre optique pour une diffusion plus rapide d'internet, espérons que cela va suffire pour la vitesse d'utilisation d'internet avec les 100 derniers mètres en fil de cuivre. Les travaux seront terminés probablement avant l'été 2019.

## 2.8. Association des Communes Genevoises – assemblée générale

Les communes de Dardagny Russin Satigny organiseront en septembre 2020, soit après les élections communales, l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises.

## 2.9. Verbois

Les ânes appartenant à une habitante de Russin se sont pris d'une nouvelle passion culinaire en dégustant les écorces des arbres ce qui les a probablement affaiblis puisqu'ils sont tombés lors des dernières intempéries.

## 2.10 Nuisances sur la route de Verbois

L'OCT doit nous proposer des aménagements possibles pour réduire le bruit dans la montée d'ici mi-avril 2019. Pour l'instant, de nouvelles affiches plus grandes ont été apposées afin de continuer à sensibiliser les « pilotes » aux nuisances subies par les riverains.

## 2.11 Bibliobus

Nous avons reçu les statistiques de Bibliobus et à la lecture de ces dernières il ressort comparé à 2017 qu'il y a moins de personnes qui prennent les livres, par contre ils prennent plus de livres !

	2017	2018	Ecart
Prêts Adultes	41	35	-15%
Prêts Jeunesse	81	234	189%
Total prêt	122	269	120%
Inscription Adulte	3	3	0%
Inscription Jeunesse	2	2	0%
Total inscriptions	5	5	0%
Nb de tournées	11	10	-9%
Moy, prêts/tournée	11.1	26.9	142%
Fréquentation	121	101	-17%
Nb de pers/tournée	11	10.1	-8%



## 2.12. Lave-vaisselle

Le lave-vaisselle de la cuisine à la salle communale a été remplacé, l'ancien âgé de 35 ans ne fonctionnait plus, un appel d'offre a été réalisé.

Mme Rossi demande si une réflexion plus large sur la rénovation de la cuisine et notamment des cuisinières ne pourrait pas être engagée ?

Mme Serafini convoquera une commission des Bâtiments afin de se pencher sur cette cuisine et préparer un dossier pour le budget 2020.

## 2.13 Elections 2020

M. Hutin informe l'assemblée que suite à un courrier de M. Apothéloz, les maires des communes de moins de 800 habitants ne pourront plus présider les séances du conseil municipal. Ce changement va générer des problèmes importants. Cela va nécessiter la création d'un poste de Président du conseil municipal et du travail en plus pour tout le monde. Avec 9 Conseillers-ères municipaux-ales et la nomination d'un-e Président-e et d'un-e Vice-Président-e, tous les Conseillers-ères devraient prendre en charge une fonction, malgré que nous sachions pertinemment que certains-es ne le souhaitent pas. De plus certains-es occupant des postes à haute responsabilité dans leur activité professionnelle, ne pourront pas prendre une charge supplémentaire.

M. Hutin et les maires concernés écriront au Président du Conseil d'Etat.

M. Hutin invite les conseillères et conseillers municipaux de faire part de leur intention pour les prochaines élections, sachant que lui-même ne sollicitera pas un nouveau mandat.

## 2.14 42<sup>ème</sup> course pédestre « A travers le coteau » de Bernex le samedi 30 mars 2019 à 16h15

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès de la mairie.

## 2.15 Emplacements

Les emplacements des containers de récupération au chemin de Serve et aux Baillets ont été aménagés, les containers PET supplémentaires y seront placés. Nous en poserons également au chemin de la Croix-de-Plomb et à la route des Molards.

Nous sommes toujours dans l'attente d'une offre actualisée de Transvoirie pour les frais de levée, compte tenu du même modèle de benne unifié avec le verre et le papier, à ce jour, malgré de multiples relances

### Déchets de jardin :

L'emplacement retenu est sur le plateau vers l'emplacement du feu du 1<sup>er</sup> Août. Une benne de 12m3 à 15m3 pour déchets de jardin sera mise à cet endroit, l'emplacement de la route des Molards sera supprimé. Une information sera faite en temps voulu à la population.

L'idée de supprimer le dépôt des déchets à la route des Molards, provient du fait que les levées sont onéreuses, et nous nous trouvons en zone forêt sur une parcelle de l'Etat, on ne peut pas faire les aménagements souhaités, raison pour laquelle la commission s'est portée sur le choix d'une benne. Cette benne ne peut pas être enterrée, puisqu'il n'y a pas d'écoulement d'eau dans ce secteur.

M. Julini indique que le container papiers est endommagé à la route des Molards ! M. Favre confirme qu'il y a plusieurs containers endommagés et que cette dégradation provient de l'indélicatesse des chauffeurs de Transvoirie, ce qui est inadmissible. M. Favre l'a fait savoir à notre prestataire, demandant de bien vouloir réparer, voire remplacer les containers défectueux, sans délai ou de remplacer les éléments endommagés, aux frais bien évidemment de l'entreprise. Il est à relever que ces containers sont quasi neufs, puisque cela fait plus ou moins une année et demi qu'ils ont été posés.



### 3. Aménagement provisoire - route du Mandement

Nous arrivons gentiment au terme de notre période d'essai sur les aménagements à la route du Mandement. Un tous-ménage «enquête publique» a été adressée à la population russinoise et le retour des réponses a été très satisfaisant :

#### Discussion

M. Frossard relève que le gabarit de la chaussée et les aménagements obligent une modération de la vitesse, ce qui constitue une amélioration de la sécurité. Il demande si, selon les normes, il existe une obligation de garder les trottoirs d'une largeur minimum et, le cas contraire, s'il y a une possibilité, de revenir par endroit à l'état initial, si besoin est ?

M. Hutin lui répond qu'il est tout-à-fait possible de revenir à l'état antérieur, même si le trottoir n'a pas la largeur requise.

M. Favre rappelle que c'était une demande de la commune de procéder à un élargissement du trottoir devant la maison Bühler de manière à répondre à la sécurisation des piétons.

M. Favre explique que pour l'Office cantonal des Transports « OCT » ce qui prime avant tout c'est la largeur de la chaussée au profit de trottoir. Une dérogation a été accordée pour cette période d'essai de diminuer la largeur de la chaussée au profit du trottoir.

Comme vous pouvez le constater, le délai est très court, car l'arrêté du Conseil d'Etat a été pris le 24 juin 2018, auquel il a fallu attendre 30 jours de délai de recours, soit le 24 juillet et la réponse doit être donnée 60 jours avant l'échéance de l'arrêté du Conseil d'Etat, cela signifie que sur une année d'essai, trois mois nous ont été pris pour ces période de recours.

M. Demuylder constate qu'il y a une amélioration du trafic, pas forcément avec moins de véhicules mais la circulation est plus fluide et ralentie puisqu'il est plus facile de traverser routes et passages piétons.

M. Frossard pose la question si dans le cadre de l'étude, un comptage a été fait et si les aménagements ont pu dissuader certains pendulaires à transiter ailleurs qu'au travers du village durant les heures de pointe?

M. Favre indique qu'aucun comptage n'a été prévu, et si l'on devait en faire, son coût serait de l'ordre d'environ Fr 1'500.--. M. Favre indique que l'objectif n'a pas été de diminuer le trafic, l'objectif étant la sécurité des piétons par la diminution de la vitesse.

L'assiette de la route du Mandement, côté Jura, n'a pas changé, puisqu'il n'y a pas vraiment de trottoir, par contre la bande piétonne est matérialisée par un pavé à niveau de la route que l'on peut facilement emprunter. L'élargissement du trottoir fait que les véhicules se déportent en cas de certains croisements sur le trottoir à niveau côté paire. La vitesse des automobilistes a également été réduite.

MM. Julini et Demuylder relèvent que l'avancée du « Stop » à la route des Molards est très appréciée par un grand nombre de personnes, plus de facilité pour sortir et plus de respect.

M. Julini demande, bien que cela ne change rien, une possibilité comme à Satigny, pour la partie 30 km/h, de mettre une bande de couleur, bande qui permettrait aux automobilistes de suivre la ligne et non les pavés.



M. Julini revient également sur le panneau priorité fléché rouge et noir sis route du Mandement, (poteau qui a d'ailleurs été plié par un véhicule), ce panneau n'est pas du tout à sa place, il ne se voit pas ou incontestablement au dernier moment.

M. Favre indique qu'il y a lieu de se poser la question concernant la sortie du Chemin de la Croix-de-Plomb qui a été ramené plus au centre de la chaussée de manière à ce que le passage piéton arrive bien sur une zone piétonne, la visibilité est moins bonne et l'angle reste compliqué, cela fera partie des propositions de déplacer le passage piéton de manière à aller vers le trottoir et de rétablir la géométrie.

M. Favre dit qu'il faut également se poser les questions suivantes, car cet arrêté prend deux dispositions :

- La modification de la géométrie des trottoirs côté sud de la route du Mandement
- 30 km/h qui fait partie du même arrêté

Revoir le decrescendo des vitesses, c'est une succession de vitesse qui ne fonctionnent pas, 80 km/h Route du Mandement, puis à 50km/h en localité, 40 km/h devant l'école, puis 30km/h,

M. Favre indique qu'aujourd'hui dans le cadre de l'aménagement provisoire l'emplacement de la signalisation verticale indiquant le 30km/h est posée dans le prolongement du radar fixe installé à la route du Mandement 330 ce qui empêche les contrôles de vitesse.

Le radar fixe est installé en zone 40km/h mais les détecteurs radar se trouvent au niveau du passage piéton, qui lui est bien en zone 30 km/h.

La réflexion doit également se porter de savoir si l'on estime que le 30km/h à cet endroit est nécessaire ou si la géométrie de la route fait qu'il y a un ralentissement naturel. A réfléchir.

M. Demuylder indique que cela fait sourire un grand nombre de personnes que le 30 km/h ne soit pas devant l'école.

M. Hutin indique que c'est la police qui a fixé 50km/h, 40km/h et 30km/h, cela n'a pas de sens, alors qu'à Satigny du 30 km/h on passe au 60km/h. Il faut vraiment que cette rectification soit faite.

En conclusion, l'assemblée est totalement d'accord pour l'abaissement de la vitesse.

M. Sandmeier pose la question de savoir qui décide des arrêts de bus, en effet souvent quand le bus s'arrête, une file impressionnante de voitures se crée et lorsqu'il s'agit de sortir par exemple du chemin de la Croix-de-Plomb, c'est tout simplement impossible.

M. Hutin indique qu'il s'agit d'une entente entre la commune et les TPG. Le bus s'arrête devant l'école, les enfants descendent à un endroit sécurisé. Lors des travaux, le bus avait temporairement été déplacé mais des barrières avaient dû être installées afin de sécuriser le parcours des enfants.

M. Favre rappelle que lors des séances avec le groupe synchro, c'est-à-dire, police, OCT, etc les TPG sont également présents sur place. Il est vrai que nous ne disposons pas de largeur



suffisante de trottoir pour permettre l'attente d'enfants, l'arrêt a été remonté vers l'épicerie où il y a un dégagement devant le magasin et les enfants peuvent attendre en toute sécurité.

Mme Serafini indique que si l'arrêt n'est pas devant l'école, nous aurons de remontées négatives des parents d'élèves.

M. Favre revient sur l'aménagement du trottoir provisoire, ce dernier a été fait par petit bout de manière à donner une linéarité au tronçon, si l'on passe en version définitive, la bordure du trottoir serait reconstruite de manière linéaire, une intégration en bordure granit sera faite.

M. Favre indique qu'il faut dire à l'OCT si l'on veut rendre cette situation provisoire définitive ou pas.

M. Wohlers demande qu'en est-il des retours de l'enquête publique « tous-ménage ».

M. Hutin indique qu'il en ressort assez clairement :

- Le 30km/h est le bienvenu
- Le rétrécissement de la chaussée à hauteur de la maison Bühler est positif, mais plus nuancé
- Chemin de la Croix-de-Plomb, la sortie et la visibilité sont à revoir
- Le « Stop » à la route des Molards donne des avis très partagés bien qu'il soit beaucoup mieux pour une grande majorité

M. Frossard demande si les zones d'avancés de trottoirs actuellement en marquage, seront-elles concrétisées en dur, y aurait-il un aménagement ou cela reste du marquage ?

M. Favre indique que côté restaurant, cela reste en potelet, il n'y a pas de trottoir matérialisé en tant que tel.

M. Favre indique que dans le cadre des travaux pour la mise en place des zones bleues, on peut voir aujourd'hui qu'avec le contrôle de stationnement cela porte ses fruits, on constate une rotation des véhicules libérant des places au profit de l'accès aux commerces.

Une synthèse des différentes remarques sera établie afin que nous puissions transmettre notre préavis communal aux services de l'Etat concernés d'ici le 24 mars prochain. Le 19 mars, l'exécutif rencontrera notre mandataire, M. Savary de Trafitec

Si d'autres remarques doivent être faites, les conseillers sont priés de les transmettre jusqu'au lundi 18 mars, dernier délai.

Une fois les décisions d'aménagement prises, elles seront évidemment communiquées aux habitants-es de notre commune (certainement en automne 2019).

M. Frossard demande si le parking « sauvage » de pendulaires prenant le train chaque matin, qui s'est créé près de la gare sur un terrain appartenant aux CFF, va être réaménagé à l'issue des actuels travaux ? En effet un aménagement simple mais contraignant aurait l'avantage de dissuader le nombre grandissant de voitures qui, transitent systématiquement sur le chemin menant à la gare CFF, chemin pourtant clairement signalé comme non circulaire, sauf aux personnes autorisées.



M. Hutin indique que seuls les CFF peuvent faire quelque chose puisque la parcelle leur appartient, actuellement les personnes garées se trouvent être en grande partie les employés des CFF. Une fois le chantier terminé, l'Etat fermera ce secteur. Les CFF ont acheté un bout de terrain situé en –dessus des voies, côté village qui servira pour faire un demi-tour ou une dépose. La commune attend également une réponse de l'OTC de savoir ce que l'on peut faire, en effet limiter l'accès du chemin des Christophes uniquement aux riverains n'est pas autorisé.

M. Frossard précise que les véhicules circulent aux heures de pointes sur la route de la gare en même temps que de piétons (matins et soirs). La situation est parfois dangereuse, car certains véhicules roulent à des vitesses inadaptées et sans grand égard pour les piétons.

M. Delesderrier demande si depuis la mise en place du contrôle de stationnement il y a une augmentation de fréquentation au parking souterrain ?

M. Hutin répond qu'il est trop tôt pour établir une statistique, mais que nous le verrons avant l'été.

M. Delesderrier indique que le bus « P » roule parfois très vite et attend souvent sur les places bleues.

M. Hutin dit que comme pour tous les chauffeurs professionnels les pauses sont obligatoires et il a des horaires à respecter.

#### **4. Divers**

Aucun divers n'est demandé.

Plus personne ne demandant la parole, M. Hutin lève la séance à 20h00





DI  
Case postale 3918  
1211 Genève 3

N/réf.: SDB/JBF/DFA/BPa/MGu/600673-2019

Genève, le 4 mars 2019

### Concerne : Réseau TPG sur la commune de Russin

Madame,

Votre courrier du 24 janvier 2019, concernant l'objet mentionné sous rubrique, m'est bien parvenu et a retenu ma meilleure attention.

La ligne P, mise en circulation en décembre 2016, offrait une cadence horaire. Le temps de parcours de cette longue ligne ne permettait pas de proposer les correspondances adéquates sur les trains à la fois en gare de la Plaine et en gare de Satigny. En effet, le temps d'attente dépassait parfois 20 minutes en gare de la Plaine.

Concernant la fréquentation de cette ligne en 2017, les données de fréquentation des Transports publics genevois (TPG) montrent que les arrêts à Russin étaient en moyenne utilisés par 5 personnes par jour.

En décembre 2017, la restructuration des lignes P, X et W a scindé la ligne P en deux, ce qui a permis d'offrir de bien meilleures correspondances en gare de la Plaine et d'atteindre une cadence semi-horaire, permettant d'offrir une correspondance sur chaque train et de satisfaire ainsi le plus grand nombre d'usagers.

J'ai bien conscience que les correspondances ne sont pas aisées pour les personnes à mobilité réduite et mes services essaient, lorsque cela est possible, de minimiser ces contraintes. Toutefois, avec le développement du réseau ferroviaire, notamment avec la mise en service du Léman Express en décembre prochain, la combinaison entre les bus et les trains deviendra petit à petit une systématique, surtout pour les communes proches d'une gare. En décembre 2019, les travaux de la gare de la Plaine seront achevés et permettront une dépose quai à quai entre le bus de la ligne P et le train.

Je me permets de vous indiquer que les TPG ont développé un service d'accompagnement "Mobilité pour tous" pour les personnes ayant de la peine à se déplacer. Pour le prix d'un billet de bus, un accompagnant est à disposition pour assister les personnes durant leur trajet (voir information en annexe).



Concernant l'accès à la gare de Russin, il n'y a malheureusement pas de solution facile. En effet, compte tenu de sa position et de sa fréquentation, un aménagement de type ascenseur ou un service de navette entre la gare et le village présenteraient un rapport coût/utilité trop défavorable, car la charge financière serait disproportionnée pour la collectivité.

Tout en regrettant de ne pouvoir accéder à votre demande et en espérant que la future dépose quai à quai en gare de la Plaine facilitera vos déplacements, je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations les meilleures.



Serge Dal Busco

Annexe mentionnée

Copie à : Monsieur Alain Hutin, Maire de la commune de Russin

